



LE DÉPARTEMENT

MH → Dominique
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER ARRIVE LE
29 DEC. 2016
COMMUNE DE REAUVILLE

Direction Personnes Agées Personnes Handicapées
Service Coordination médico sociale PA/PH
Contact Sylvie ROUX
Tel : 04 26 79 11 12 / 06 78 72 97 06
Courriel : syroux@ladrome.fr

Madame Marie-Hélène SOUPRE
Maire
MAIRIE DE REAUVILLE
Le Village
26230 REAUVILLE

Réf : D1617128
Vos réf : SR

À Valence, le 22 décembre 2016

Madame le Maire,

Soucieux de faciliter les démarches des Drômois souhaitant intégrer un établissement d'hébergement pour personnes âgées le Département de la Drôme a choisi de déployer une nouvelle offre en ligne : ViaTrajectoire.fr

Ce portail Internet ViaTrajectoire.fr est désormais accessible aux Drômois. Ce service public, gratuit et agréé par la CNIL, est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du médico social, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Le site permet aux personnes concernées et à leurs proches de trouver une offre d'hébergement, temporaire ou permanente, médicalisée ou non, répondant à leurs besoins et d'envoyer leur dossier en ligne à un ou plusieurs établissements. Cette démarche en ligne se substitue au formulaire papier de demande d'entrée en établissement.

Le demandeur constitue un dossier unique sur ViaTrajectoire.fr en suivant pas à pas l'aide en ligne, dans l'espace « Particulier ».

Trois volets doivent être complétés :

- administratif (seul, avec l'aide d'un proche aidant, d'un professionnel),
- médical (par le médecin traitant ou hospitalier),
- autonomie (par la personne âgée/aidant/professionnel ou médecin traitant/hospitalier).

Puis, le demandeur sélectionne un ou plusieurs établissements, envoie son dossier et a la possibilité de le modifier à tout moment. Les établissements contactés disposent de la dernière version validée.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir diffuser l'information et inviter les personnes âgées et leur entourage à l'utilisation de ViaTrajectoire.

Faire info sur BM

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental

LE DEPARTEMENT DE LA DROME
DIRECTION DES SOLIDARITES, 13 Avenue Maurice Faure, BP 81132, 26011 VALENCE CEDEX – Tél : 04 75 79 70 00
HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr ladrome.mobi

Vous trouverez, ci joint, des plaquettes d'information et pour tout renseignement complémentaire Sylvie Roux, référent ViaTrajectoire, (syroux@ladrome.fr) est à votre disposition.

Vous remerciant par avance pour votre contribution,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Françoise CHAZAL
Conseillère déléguée aux personnes
âgées et au handicap



Patrick LABAUNE
Président du Conseil départemental
Député de la Drôme

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental

Compléter le volet médical

Le volet médical du dossier est conforme au dossier unique national réglementaire. Il est accessible uniquement aux médecins prenant en charge votre patient. Il conditionne la décision d'admission dans la structure (certaines pathologies ont une incidence sur la possibilité d'accueil dans certaines structures). Une aide au remplissage est proposée sur le site.

Compléter le volet autonomie

Ce volet est aussi accessible aux professionnels de santé autorisés et aux non médecins. Vous pouvez remplir la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821) et indiquer les informations utiles pour les professionnels de santé des établissements contactés.

Enregistrer et valider

Le bouton « Valider » permet d'envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient. Il est possible d'ajouter des pièces jointes comme les ordonnances de votre patient.

ViaTrajectoire.fr est un portail d'orientation public, gratuit, agréé par la CML.

Le module « Médecin libéral » a l'approbation de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, et des conseils régionaux de l'ordre des médecins.

Pour plus d'infos sur l'utilisation du site, les étapes de connexion et le remplissage du volet médical, connectez vous sur le tutoriel <https://www.youtube.com/watch?v=iahh1U148TA> (avec l'aimable autorisation de l'Union Régionale des Médecins libéraux de Normandie).



Vous êtes une personne âgée, un membre de la famille ou un proche

Grâce à ViaTrajectoire.fr, vous choisissez un ou plusieurs établissements d'hébergement selon vos critères (géographique, services, tarifs, etc.).

Vous complétez en ligne un seul et unique dossier de demande, dont vous pouvez suivre l'avancée.

HANDICAP
SENIORS

**DRÔME
SOLIDARITÉS**

lundi au vendredi
9 h - 17 h 30

N° Azur 0 810 01 26 26

PRIS D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

**Un interlocuteur à votre écoute
pour répondre à vos questions.**



**RECHERCHER UNE MAISON DE RETRAITE
ET S'INSCRIRE SIMPLEMENT**

Un nouveau service en ligne pour aider les personnes âgées et leurs proches à trouver une maison de retraite répondant à leurs besoins.

Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

ViaTrajectoire.fr

est un site internet national destiné aux personnes âgées, autonomes ou en perte d'autonomie, à la recherche d'une solution d'hébergement adapté.

ViaTrajectoire.fr

dispose d'un annuaire et d'un moteur de recherche permettant de visualiser les fiches des établissements répondant à vos critères (géographique, services, tarifs, etc.).

ViaTrajectoire.fr

est le point de passage idéal pour déposer en ligne sa demande d'entrée dans un ou plusieurs établissements(s).

Quel type d'hébergement peut-on trouver ?

Accueil de jour, foyer-logement, maison de retraite, maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), unité de soins longue durée (USLD), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non (EHPAD, EHPA). Des solutions d'hébergements temporaires ou permanentes.

Comment ça marche ?

De la recherche jusqu'à l'entrée effective de la personne âgée dans l'un des établissements de son choix, ViaTrajectoire.fr propose toute la démarche en ligne :

1. Rendez-vous sur le site internet ViaTrajectoire.fr et suivez pas à pas l'aide en ligne.
2. Faites votre recherche selon vos critères et sélectionnez un ou plusieurs établissements qui vous conviennent.
3. Complétez un seul et unique dossier de demandeur(s).
Votre dossier comportera obligatoirement trois volets :
 - **administratif** : à remplir par le demandeur, un proche ou un aidant professionnel
 - **médical** : à remplir uniquement par le médecin traitant (ou médecin hospitalier si hospitalisation en cours)
 - **autonomie** : un volet pour évaluer la capacité à réaliser les gestes de la vie quotidienne, à remplir par l'une des personnes qui a complété les autres volets.
4. Une fois le dossier constitué, ViaTrajectoire.fr vous permettra de suivre l'avancée de votre/vos demande(s).

Ce nouveau service est proposé par le Département de la Drôme et l'Agence régionale de santé.



Personne âgée

- S'informer
- Recherche
- Envoie la demande
- Suit la demande



Médecin traitant

- Complète et valide le dossier médical



Établissement d'accueil

- EHPAD - EHPA - USLD
- Reçoit les demandes et les instruit
- Accepte ou refuse la demande
- Contacte le demandeur pour l'entrée si la demande est acceptée

Qui peut intervenir ?



Aidants professionnels

- Maisons, CCAS, centres médico-sociaux, titulaires, services d'aide à domicile, caisses de retraites...
- Oriente
- Accompagne dans certains cas



Hôpital

- Médecin hospitalier
- Assistante sociale
- Oriente les patients



Drôme solidarités

- Oriente la personne âgée et/ou son proche
- Accompagne à l'utilisation du site ViaTrajectoire.fr si besoin

VOLET RÉSERVÉ AU MÉDECIN TRAITANT

Votre patient a initié une demande d'entrée en établissement. Il a besoin d'un certificat médical. Le volet médical de ViaTrajectoire.fr remplace le dossier papier. Il est unique, plus simple et rapide à gérer.

L'espace « médecin libéral » de ViaTrajectoire.fr permet de compléter et d'actualiser en ligne le volet médical du dossier de demande d'entrée en établissement d'hébergement de la personne âgée.

Dans ViaTrajectoire.fr, vous devez à minima remplir le volet médical.

- Vous pouvez également :
- compléter le volet autonomie,
 - suivre l'avancement des dossiers de vos patients,
 - télécharger le dossier d'un de vos patients,
 - aider votre patient (et/ou sa famille) dans les choix,
 - initier un dossier de demande.

Vous connecter

Vous devez vous munir de votre carte de professionnel de santé (CPS).
Sur le site www.viatrajectoire.fr, insérez votre carte CPS et cliquez sur l'espace « médecin libéral ».
Aide et assistance : contact.sante-raf

Tableau des dossiers de vos patients

Le tableau des dossiers à compléter et le tableau de vos patients ayant déposé une demande sont consultables en ligne. En cliquant simplement sur le nom, vous accédez au dossier du patient.